

■ Tekst 4

Le petit pays qui fait reculer les grands tabous

En approuvant une loi légalisant l'euthanasie, les sénateurs néerlandais ont fait de leur pays le premier au monde à autoriser ce droit à une mort douce. Ce texte vient d'officialiser une pratique déjà tolérée depuis 1994. Aucun pays n'avait, à ce jour, osé briser le tabou de l'euthanasie. Régulièrement, les lois progressistes des Pays-Bas sont l'objet de nombreuses critiques, tant de la part des autorités religieuses (surtout le Vatican) que de ses voisins européens. C'est même devenu une habitude. Récemment, les Pays-Bas ont accordé aux homosexuels le droit au mariage et à

l'adoption. La prostitution a récemment été légalisée et dotée d'un cadre juridique protecteur. Cette culture progressiste n'est pas récente aux Pays-Bas. Dès 1976, le pays avait adopté l'Opiumwet, qui tolère la consommation des drogues douces. Certaines de ces mesures ont influencé d'autres pays. «En fait, nous sommes très pragmatiques», analyse Roger-Stephan Strijland, correspondant en France d'une chaîne de télé hollandaise. «On essaie toujours de régler les problèmes de façon arrangeante. Et plutôt que d'interdire une pratique, on préfère l'encadrer avec une loi.»

J. Guintard, dans «L'Actu»

■ Tekst 4 Le petit pays qui fait reculer les grands tabous

- 1p 9 ■ «Le petit pays qui fait reculer les grands tabous» (titre)
Quelle est l'attitude de l'auteur de ce texte vis-à-vis de cette constatation?
Son attitude est
- A fortement négative.
 - B ni négative ni positive.
 - C très positive.